

Notice pour l'utilisation de la plateforme « Démarches Simplifiées »

Prérequis : nous vous conseillons, avant d'entamer le remplissage du formulaire et le dépôt de votre projet, de visionner le tutoriel et les explications fournies par la plateforme « Démarches Simplifiées », disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>.

Accéder à la démarche de candidature

Pour accéder à la démarche, vous devez cliquer sur le lien figurant sur la page dédiée à l'appel à candidatures ou à projets sur le site Internet de l'ARS. Ce lien renvoie directement vers la page de connexion concernée.

Il vous est proposé de vous connecter via « FranceConnect » si vous disposez déjà d'un compte sur la plateforme ou de créer un compte.

Exemple de page d'accueil :

La page d'accueil est divisée en deux colonnes. La colonne de gauche contient le logo de la Préfecture de la Région Centre-Val de Loire, la Direction régionale des affaires culturelles, la République Française et l'ARS. Le titre principal est « Appel à candidature culture et santé 2021 ». En dessous, il y a une date limite : « 21 décembre 2020 à 23 h 59 (heure de Paris) ». Un texte descriptif mentionne que cet appel s'inscrit dans le cadre du protocole culture et santé piloté par DRAC et l'ARS Centre-Val de Loire, permettant d'initier ou de consolider un projet artistique ou culturel. La colonne de droite est intitulée « Commencer la démarche ». Elle présente « Avec FranceConnect », expliquant que c'est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion. Il y a un bouton « S'identifier avec FranceConnect » et un lien « Qu'est-ce que FranceConnect ? ». En dessous, il y a un bouton « Créer un compte demarches-simplifiees.fr » et un lien « J'ai déjà un compte ».

Co-construction du dossier : inviter une personne à modifier le dossier

Il est possible d'inviter un tiers à compléter ou à modifier un dossier.

Inviter une personne à modifier ce dossier ▾

Vous pouvez inviter quelqu'un à remplir ce dossier avec vous.
Cette personne aura le droit de modifier votre dossier.

Adresse email

Ajouter un message à la personne invitée (optionnel)

Envoyer une invitation

En accédant au dossier concerné, cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite, saisir une adresse e-mail. Vous pouvez ajouter un message à votre destinataire. Enfin, cliquer sur le bouton « Envoyer une invitation ». La personne invitée reçoit alors un e-mail l'invitant à se connecter sur demarches-simplifiees.fr afin d'accéder au dossier. Si la personne ne possède pas de compte sur « Démarches Simplifiées », elle doit au préalable en créer un (voir procédure décrite ci-dessus). Une fois connecté, l'invité a accès à l'ensemble du dossier et est libre de le modifier ou le compléter

Messagerie et communication avec le service instructeur

La plateforme « Démarches Simplifiées » est équipée d'une messagerie intégrée. L'onglet "Messagerie" dans votre dossier, reprend les e-mails qui vous sont envoyés et vous permet de communiquer directement avec notre service instructeur.